

**Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 en ce qui concerne les ressources affectées à la cohésion économique, sociale et territoriale et rectifiant ce règlement en ce qui concerne les ressources affectées à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"»**

[COM(2018) 498 final — 2018/0265 (COD)]

(2019/C 62/50)

Consultation	Parlement européen, 5.7.2018 Conseil de l'Union européenne, 19.7.2018
Base juridique	Articles 177 et 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Compétence	Section spécialisée «Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale»
Adoption en session plénière	17.10.2018
Session plénière n°	538
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	214/0/2

Ayant estimé que le contenu de la proposition est entièrement satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 538<sup>e</sup> session plénière des 17 et 18 octobre 2018 (séance du 17 octobre 2018), a décidé, par 214 voix pour et 2 abstention, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 17 octobre 2018.

*Le président*  
*du Comité économique et social européen*  
Luca JAHIER